



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20250403-01030425-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

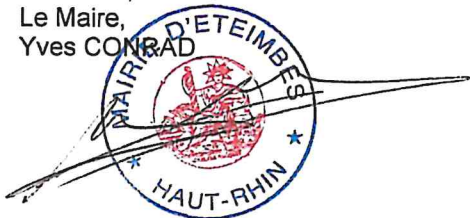
Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du 27 février 2025, a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 03 avril 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 
ID : 068-216800854-20250403-02030425-DE

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Michel CALMELAT, Adjoint au Maire expose :

Vu la délibération du 16 décembre 2021 autorisant la candidature de la commune d'Eteimbès à expérimenter le Compte Financier Unique,

Le guide du compte financier unique établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Le Compte Financier Unique est donc devenu en 2023 la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal délibère pour la troisième année le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Le CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU, il est proposé au Conseil Municipal les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes	393 769.53 €
- Dépenses	343 786.48 €
- Excédent	49 983.05 €
- Excédent antérieur reporté 2023	518 578.51 €
- Excédent global 2024	553 170.92 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Recettes	181 195.44 €
- Dépenses	251 137.91 €
- Déficit	-69 942.47 €
- Déficit antérieur reporté 2023	- 15 390.64 €
- Déficit global 2024	- 85 333.11 €

Déclare, que le CFU dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable sera visé et certifié ultérieurement. Il devra être conforme et n'appeler ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

CONSTATER que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi les contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETER le Compte Financier Unique 2024 selon les résultats arrêtés ci-dessus qui seront validés et visés ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20250403-02030425-DE



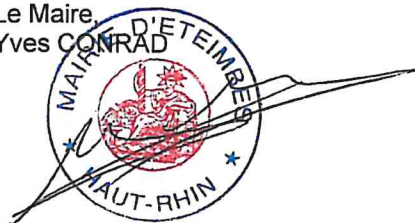
Résultats de clôture de l'exercice 2024 à reprendre au BP 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes brutes	181 195,44	393 769,53
annulations		
recettes nettes	181 195,44	393 769,53
dépenses brutes	251 137,91	343 786,48
annulations		
dépenses nettes	251 137,91	343 786,48
résultat brut de l'exercice	59 957,53	49 983,05
résultat à la clôture de l'exercice précédent	-28 329,64	599 749,15
résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice = ligne 001	-85 333,11	
part affectée à l'investissement (titre 1068) exercice 2024		81 170,64
résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice AVANT affectation au c/ 1068		568 561,56
restes à réaliser dépenses	111 000,00	
restes à réaliser recettes	5 000,00	
résultat d'investissement corrigé avec RAR	-191 333,11	
Montant du 1068 : si le résultat d'investissement corrigé des RAR est négatif, le titre au compte 1068 doit être à minima de ce montant (dans la limite du résultat de fonctionnement)	-191 333,11	Attention : si le montant que vous décidez d'affecter au c/ 1068 est supérieur à celui qui est pré-rendu, merci de modifier la saisie, en raison de l'impact sur la ligne 002 !
résultats de fonctionnement à reprendre au budget sur la ligne 002		377 228,45

Vote : 07 Pour / Abstention 03 / Contre 00

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 03 avril 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20250403-03030425-DE

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 :

- **DECIDE** d'affecter les excédents ressortant du compte financier unique 2024 au Budget Primitif 2025 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté, au compte 002 :	377 228.45 €
- solde d'exécution de la section d'investissement, au compte 001 :	85 333.11 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé, au compte 1068 :	191 333.11 €
Résultat d'investissement associé aux restes à réaliser (85 333.11 € + 106 000 €)	
- Virement à la section d'investissement, cpte 002 résultat reporté :	287 192.89 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'AFFECTER 191 333.11 € au compte 1068 de la section d'investissement ;
- D'AFFECTER 377 228.45 € au compte 002 de la section de fonctionnement ;

Vote : 08 Pour / Abstention 02 / Contre 00

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le 03 avril 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20250403-04030425-DE

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 4 – BUDGET PRIMITIF 2025

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La proposition du budget primitif 2025 qui reprend les orientations budgétaires présentées lors du précédent conseil municipal daté du 27 février 2025. Il s'équilibre ainsi :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

I – ETAT DES RESTE A REALISER

ETAT DETAILLE RAR 2024 - 2025 - MAIRIE ETEIMBES

INTITULE	CHAPITRE	IMPUTATION	MONTANT REPORTE AU BP
DEPENSES			
Solde travaux TP SCHNEIDER - réfection des trottoirs rue Principale	21	2151	30 000 €
Réfection de la toiture de la salle communale - Devis signé avec l'Ets ELSASS	21	2151	26 000 €
Travaux fossé des Griès	21	2135	55 000 €
RECETTES			
Subventions notifiées / Amendes de police et Fonds Communal d'Alsace	13	1318 / 1345	5 000 €

II – PRESENTATION BUDGET 2025 SECTION FONCTIONNEMENT :
PROPOSITION BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025
FONCTIONNEMENT / CHAPITRE - MAIRIE ETEIMBES

INTITULE	CHAPITRE	EXERCICE PRECEDENT BP 2024	EXERCICE COURANT BP 2025
DEPENSES / FONCTIONNEMENT			
CHARGES A CARACTERE GENERAL	11	147 806,77 €	137 830,67 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	12	68 600,00 €	64 500,00 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	14	23 100,00 €	23 100,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23	432 262,23 €	287 192,89 €
OPERATIONS ORDRES TRANSFEREES	42	32 902,00 €	42 182,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	65	143 600,00 €	138 699,44 €
CHARGES FINANCIERES	66	2 600,00 €	2 100,00 €
CHARGES SPECIFIQUES	67	500,00 €	100,00 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	68	70,00 €	70,00 €
TOTAL - 19 % / 2024	DEPENSES	851 441,00 €	695 775,00 €
RECETTES / FONCTIONNEMENT			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2	518 578,51 €	377 228,45 €
OPERATIONS D'ORDRE TRANSFEREES ENTRE SECTION	42	0,00 €	29 190,00 €
PRODUITS SERVICES DOMAINE VENTILATION	70	44 792,49 €	25 705,55 €
IMPOTS ET TAXES	73	30 000,00 €	30 000,00 €
FISCALITE LOCALE	731	176 000,00 €	150 050,00 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74	57 070,00 €	57 550,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75	25 000,00 €	26 050,00 €
PRODUITS FINANCIERS	76	0,00 €	1,00 €
TOTAL - 19 % / 2024	RECETTES	851 441,00 €	695 775,00 €

III - PRESENTATION BUDGET 2025 SECTION INVESTISSEMENT :
PROPOSITION BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025
INVESTISSEMENT / CHAPITRE - MAIRIE ETEIMBES

INTITULE	CHAPITRE	EXERCICE PRECEDENT BP 2024	EXERCICE COURANT BP 2025
DEPENSES / INVESTISSEMENT			
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT A REPORTER	1	15 390,64 €	85 333,11 €
OPERATIONS ORDRE TRANSFEREES ENTRE SECTIONS	40	- €	29 190,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	41	12 788,19 €	- €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16	21 500,00 €	21 000,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	13 928,79 €	15 000,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	204	26 000,00 €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES *	21	457 873,44 €	382 284,70 €
TOTAL - 2,70 % / 2024	DEPENSES	547 481,06 €	532 807,81 €
RECETTES / INVESTISSEMENT			
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21	432 262,23 €	287 192,89 €
OPERATIONS ORDRE TRANSFEREES ENTRE SECTIONS	40	32 902,00 €	42 182,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	41	12 788,19 €	0,00 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	10	26 390,64 €	192 133,11 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13	41 638,00 €	11 199,81 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16	1 500,00 €	100,00 €
TOTAL - 2,70 % / 2024	RECETTES	547 481,06 €	532 807,81 €

* RAR COMPRIS / SOIT 111 000 € + 286 284,70 €

APPROUVE le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 695 775.00 €

Section d'investissement : 532 807.81 €

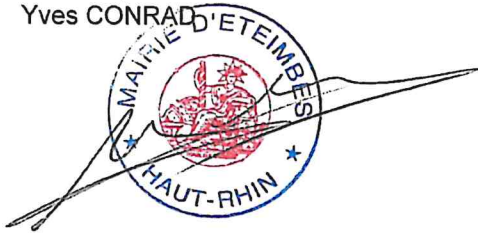
PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Vote : Pour : 08 Abstention : 02 Contre : 00

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 03 avril 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20250403-05030425-DE

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 5 – APPROBATION DE L'ETAT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR CREANCES (ANV) :

Vu le dossier d'admission en non-valeur présenté par le comptable public du service de gestion comptable d'Altkirch, pour pertes sur créance irrécouvrable portant sur des créances éteintes, aux budgets 2018, 2019, 2020, 2021.

Pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Débitéur	Motifs	Montants en €
SGC Altkirch	PV Carence, personnes décédées, montant inférieur au seuil de poursuite, combinaisons infructueuses d'actes	330.47 €

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 330.47 €.

Il est demandé aux membres du bureau d'admettre en non-valeur le montant des pertes sur créances irrécouvrables portant sur des créances éteintes.

Le bureau, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur telle que présentée, transmis par le comptable du service de gestion comptable d'Altkirch ;

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbès, le 03 avril 2025

Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20250403-06030425-DE

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 6 – PRESENTATION ET APPROBATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA PAROISSE SAINT PANTALE :

Suite aux nombreuses intempéries subies courant 2024 – pluviométrie importante - la toiture de l'église nécessite une réfection partielle. Il y a lieu de prévoir l'intervention d'une entreprise afin de réaliser cette réfection. Monsieur le Maire présente les devis :

- L'entreprise Elsass a transmis un devis sur la base de 65 091.00 € TTC
- L'entreprise Hirtzlin a transmis un devis sur la base de 72 041.42 € TTC

Après lecture et analyse des devis, les membres du conseil municipal proposent d'orienter leur choix vers l'entreprise dont la prestation est la moins onéreuse – soit Elsass.

Ce projet fera l'objet de demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Etat - DETR.

Le conseil municipal **DECIDE**, après avoir délibéré à l'unanimité, **D'APPROUVER** la réalisation des travaux énumérés ci-dessus et d'ASSURER le reste à charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✚ **D'APPROUVER** le projet et d'orienter leur choix vers l'entreprise **Elsass** ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en place du projet.
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour le financement du projet.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le 03 avril 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20250403-07030425-DE



Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 7 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PRÉVOYANCE ET PARTICIPATION À LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE

Lors de la séance du conseil municipal en date du 27 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 03 avril 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20250403-08030425-DE

Berger
Levrault

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 8 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de 2023 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés transmis par la communauté de Communes Sud Alsace – Largue (CCSAL) de DANNEMARIE.

Vu la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L224-5 ;

Conformément à la loi N°96-101 du 2 février 1995 et au décret N°95-635 du 6 mai 1995 ;

Vu la délibération N°C202401208 de la CCSAL en date du 12 décembre 2024 ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'approuver le vote du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, tel que présenté

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbès, le 03 avril 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20250403-09030425-DE



Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

POINT 9 – DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DE CONVENTIONS DE SERVITUDES – TRAVAUX DE CREATION D'UN FOSSE SECTEUR « LES GRIES »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des travaux de création d'un fossé secteur « les Griès ». Travaux qui débiteront prochainement - soit sur les parcelles 110, 111, 113, 166 et 151 sections ZB pour l'ouverture d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales sur les parcelles cadastrées 167 en section ZB au lieudit « les Griès ».

Afin de démarrer la création du fossé traversant les parcelles cadastrées section ZB n° 110, 111, 113, 166 et 151, propriétés des consorts CRAVÉ, M., Mme Fabienne, Roger GENSBITTEL et M. Olivier HEMMERLIN, la commune y est autorisée.

Par la constitution de servitudes, M. et Mme Fabienne, Roger GENSBITTEL acceptent le droit de passage des canalisations souterraines des eaux pluviales sur leur propriété.

Les consorts CRAVÉ, M. et Mme Fabienne, Roger GENSBITTEL et M. Olivier HEMMERLIN acceptent le droit de passage pour l'entretien sur leurs propriétés respectives.

Afin de régulariser la situation, puisque la commune détient, à ce jour, que de simples accords, il convient d'établir des actes notariés. Ces actes consistent en la signature de constitution de servitudes relatives à un droit de passage au lieudit secteur « les Griès » entre la commune d'Eteimbès, les consorts CRAVÉ et M. Olivier HEMMERLIN, ainsi qu'un droit de passage de canalisations souterraines des eaux pluviales au lieudit secteur « les Griès » entre la commune d'Eteimbès et M. et Mme Fabienne, Roger GENSBITTEL.

Il est proposé de retenir Maître Théodore WALTMANN, Notaire - sis 3 rue du Lot et Garonne 68700 Cernay - les honoraires seront à la charge de la commune d'Eteimbès.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20250403-09030425-DE



Le conseil municipal, à l'unanimité, par vote à main levée,

APPROUVE l'établissement d'une constitution de servitudes relative à un droit de passage pour l'entretien et un droit de passage de canalisations souterraines des eaux pluviales au lieudit « les Griès » entre la commune d'Eteimbès et les consorts CRAVÉ, M., Mme Fabienne, Roger GENSBITTEL et M. Olivier HEMMERLIN ;

DESIGNE Maître Théodore WALTMANN, Notaire - sis 3 rue du Lot et Garonne 68700 Cernay, pour l'établissement des actes notariés ;

PRECISE que les frais notariés relatifs à ces actes seront à la charge de la commune, et payés au compte 2053 de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes, ainsi que toutes pièces utiles.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbès, le 03 avril 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20250403-10030425-DE



Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni jeudi 03 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK,

Absents excusés : Messieurs Grégory ROY et Thierry KLINGLER,

A donné procuration : M. Grégory ROY à M. Joseph DIETEMANN-COUSY – M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD.

Assiste également :

Mme Céline LEGAGNEUR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

**POINT 10 – PRESENTATION ET APPROBATION D'UN DEVIS POUR REFECTION DE CHEMINS
SUR LE BANC COMMUNAL DE L'ASSOCIATION FONCIERE – ARASAGE, REPROFILAGE et
COMPACTAGE**

Monsieur le Maire indique les nombreux dommages des chemins ruraux du fait d'une fréquentation dense sur les voies rurales. Il rappelle également qu'une partie des cotisations de la chasse peut être attribuée à la réfection des chemins de l'Association Foncière d'Eteimbès.

Réceptionné le 11 février 2025 – M. le Maire présente un devis pour accomplir les travaux d'arasage, de reprofilage, de compactage et l'apport de tout venant sur les chemins :

Devis D0004 : 12 657 € T.T.C.

(Réfection de chemins, décapage du chemin avec évacuation de la terre, nivelage, compactage finition en toit et dos d'âne, apport de matériaux 20 cm /3.5 m de largeur entretien avec apport de matériaux 0.31/5 sur 285 mètres)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

S'OPPOSE à prendre en charge le devis référencé D0004 pour un montant de 12 657 € TTC
– s'agissant de chemins gérés par l'Association Foncière ;

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbès, le 03 avril 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD